

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DE LA BANK OF AFRICA-BENIN
15 AVRIL 2016**

AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil d'Administration de la BANK OF AFRICA-BENIN (BOA-BENIN) invite l'ensemble des actionnaires de la Banque à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Vendredi 15 avril 2016 à 10 heures à la salle de Conférences de Bénin Marina Hôtel**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation des comptes de bilan et de résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2015 :
 - 1.1- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires ;
 - 1.2- Rapports des Commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale des actionnaires.
- 2- Approbation des conventions règlementées visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et à l'article 45 de la loi portant Règlementation Bancaire ;
- 3- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
- 4- Distribution des dividendes ;
- 5- Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes titulaires ;
- 6- Fixation des indemnités de fonction des Administrateurs

Les documents d'information relatifs à cet ordre du jour seront disponibles à compter du 07 avril 2016 au Secrétariat de la SGI ACTIBOURSE, Boulevard de France à Cotonou, Téléphone (229) 21 31 53 43, Télécopie : (229) 21 31 78 00.

Le Conseil d'Administration compte sur votre participation à cette Assemblée Générale Ordinaire.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président



III- PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, les approuve dans toutes leurs parties et approuve le bilan et le compte de résultat de cet exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans les rapports.

Cet exercice 2015 se solde par un bénéfice net de 12.532.635.689 de F CFA, après une dotation aux amortissements de 2.472.579.908 de F CFA, une dotation aux provisions de 9.828.596.710 de F CFA et le paiement de l'impôt sur les bénéfices de 829.996.126 F CFA.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour tous les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des Rapports Spéciaux des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE et de la loi 2012-24 du 24 juillet 2012, portant réglementation bancaire, approuve sans réserve lesdits rapports.

L'Assemblée Générale donne quitus aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2015.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du bénéfice disponible de la manière suivante :

Bénéfice net de l'exercice :	12.532.635.689	F CFA
Report à nouveau antérieur :	360.449.825	F CFA
Total à reporter :	12.893.085.514	F CFA
Réserves légales (15% du bénéfice net)	1.879.895.353	F CFA
Dividendes :	8.773.304.280	F CFA
Réserve facultative :	2.000.000.000	F CFA
Nouveau report à nouveau :	239.885.881	F CFA

QUATRIEME RESOLUTION

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire décide que, après règlement de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) au taux de 7% sur le dividende brut unitaire de 8.710 F CFA, il sera effectivement versé aux actionnaires un dividende net correspondant à une rémunération de 8.100 F CFA par action de 10 000 F CFA.

Le paiement s'effectuera à partir du 16 mai 2016, au secrétariat de la société de Gestion et d'Intermédiation ACTIBOURSE.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat des Commissaires aux Comptes titulaires arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de reconduire dans leurs fonctions les cabinets MAZARS et FIDUCIAIRE D'AFRIQUE représentés respectivement par Monsieur Armand FANDOHAN et Madame Ellen TOGNISSO ADJAHU pour une durée de trois (3) ans.

Leur mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le renouvellement à l'identique des indemnités de fonction de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour un montant de 65.655.000 F CFA.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie, du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités et formalités légales.